



Malfaçons sur un chantier pour la construction d'une piscine

Par **goldie**, le **06/11/2010** à **16:16**

Bonjour,

C'est très simple, j'ai récemment fait construire une piscine devant ma résidence secondaire, située sur la cote d'azur. A noter que je réside en suisse le plus clair de l'année. Pour ce faire je m'étais adressé à un concessionnaire local d'un groupe bien connu (Groupe X). Hors le concessionnaire à fait appel à un sous traitant. Premier problème, cet artisan à commis de nombreuses malfaçons sur le chantier au niveau des dalles et de l'évacuation de l'eau, je me suis plaint au concessionnaire que j'avais engagé, puisque je n'ai moi-même signé aucun contrat avec l'artisan venu faire les travaux, hélas Le constructeur de piscine réfute toute implication. Autre problème, j'ai du payer directement l'artisan pour des travaux qui outre le fait d'être mal faits ne sont toujours pas terminés, j'ai encore des matériaux et des outils trainant sur mon terrain depuis plus de deux mois. L'artisan que j'ai payé refuse de me donner un reçu ou une facture acquittée, des témoins peuvent certifier de la véracité de cette transaction. Que puis-je faire ? Qu'en dit la loi ? merci de votre réponse.